

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## 9903301 AGROCARB 110-SA

Version 1.1 Date de révision: 12/15/2017 Numéro de la FDS: PR99033-01 Date de dernière parution: 11/30/2017  
Date de la première parution: 11/30/2017  
(GHS\_US)

---

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : AGROCARB 110-SA

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Omya Canada Inc.

Adresse : 18595 Highway #7 West  
Perth ON K7H 3E4

Téléphone : (613) 267-5367

Fac-similé : (613) 267-5408

Numéro de téléphone en cas d'urgence : (800) 424-9300

#### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Fertilisation - Matière fertilisante : Engrais ou Amendement ou Support de culture (selon composition)

Restrictions d'utilisation : Pour des utilisateurs professionnels uniquement.

---

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### GHS classification en conformité avec 29 CFR 1910.1200

Cancérogénicité (Inhalation) : Catégorie 1A

#### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

---



## 9903301 AGROCARB 110-SA

Version 1.1 Date de révision: 12/15/2017 (GHS\_US)  
 Numéro de la FDS: PR99033-01  
 Date de dernière parution: 11/30/2017  
 Date de la première parution: 11/30/2017

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

**Entreposage:**

P405 Garder sous clef.

**Élimination:**

P501 Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers**

Inconnu.

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange  
 Nom de la substance : Carbonate de calcium naturel (GCC) en poudre fine

**Composants dangereux**

| Nom Chimique                 | No. CAS    | Composition typique (% w/w) |
|------------------------------|------------|-----------------------------|
| Carbonate de calcium naturel | 1317-65-3  | >= 90 - <= 100              |
| Silice, cristallin (quartz)  | 14808-60-7 | 0.5                         |

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas d'inhalation : Conduire la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou d'émanations provenant de surchauffage ou de combustion.  
 Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
 Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
 Retirer les lentilles de contact.  
 Protéger l'oeil intact.  
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## 9903301 AGROCARB 110-SA

Version 1.1 Date de révision: 12/15/2017 Numéro de la FDS: PR99033-01 Date de dernière parution: 11/30/2017  
Date de la première parution: 11/30/2017  
(GHS\_US)

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
- Autres informations : Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter la formation de poussière.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises en cas de déversement.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Balayer et ramasser à la pelle.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière.  
Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuelle, voir la section 8.  
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
- Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.
- D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants | No. CAS | Type de valeur (Type | Paramètres de contrôle / | Base |
|------------|---------|----------------------|--------------------------|------|
|------------|---------|----------------------|--------------------------|------|

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## 9903301 AGROCARB 110-SA

Version 1.1 Date de révision: 12/15/2017 Numéro de la FDS: PR99033-01 Date de dernière parution: 11/30/2017 Date de la première parution: 11/30/2017  
(GHS\_US)

|                              |            | d'exposition)                         | Concentration admissible                    |           |
|------------------------------|------------|---------------------------------------|---|-----------|
| Carbonate de calcium naturel | 1317-65-3  | TWA (total dust)                      | 15 mg/m <sup>3</sup>                        | OSHA Z-1  |
|                              |            | TWA (respirable fraction)             | 5 mg/m <sup>3</sup>                         | OSHA Z-1  |
|                              |            | TWA (Poussière totale)                | 15 mg/m <sup>3</sup>                        | OSHA P0   |
|                              |            | TWA (fraction de poussière inhalable) | 5 mg/m <sup>3</sup>                         | OSHA P0   |
| Silice, cristallin (quartz)  | 14808-60-7 | TWA (respirable)                      | 10 mg/m <sup>3</sup> / %SiO <sub>2</sub> +2 | OSHA Z-3  |
|                              |            | TWA (respirable)                      | 250 mppcf / %SiO <sub>2</sub> +5            | OSHA Z-3  |
|                              |            | TWA (fraction de poussière inhalable) | 0.1 mg/m <sup>3</sup>                       | OSHA P0   |
|                              |            | TWA (Fraction respirable)             | 0.025 mg/m <sup>3</sup> (Silice)            | ACGIH     |
|                              |            | TWA (Poussière inhalable)             | 0.05 mg/m <sup>3</sup> (Silice)             | NIOSH REL |
|                              |            | TWA (Poussière inhalable)             | 0.05 mg/m <sup>3</sup>                      | OSHA Z-1  |

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés.

Protection des mains

Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## 9903301 AGROCARB 110-SA

Version 1.1 Date de révision: 12/15/2017 Numéro de la FDS: PR99033-01 Date de dernière parution: 11/30/2017  
Date de la première parution: 11/30/2017  
(GHS\_US)

---

|   |   |  |
|---|---|--|
| Aspect  | : | poudre fine  |
| Couleur   | : | blanc  |
| Odeur   | : | sans odeur   |
| pH  | : | 8.5 - 9.5 (20 °C)<br>Concentration: 100 g/l<br>Méthode: DIN-ISO 787/9            |
| Point/intervalle de fusion  | : | > 800 °C<br>(1,013 hPa)<br>Décomposition: Se décompose sous son point de fusion. |
| Point/intervalle d'ébullition   | : | Décomposition: Se décompose sous son point d'ébullition.                         |
| Point d'éclair  | : | ne s'enflamme pas  |
| Inflammabilité (solide, gaz)  | : | Ce produit n'est pas inflammable.  |
| Indice de combustion  | : | 1  |
| Limite d'explosivité, inférieure<br>/ Limite d'inflammabilité<br>inférieure | : | Sans objet   |
| Pression de vapeur  | : | Sans objet   |
| Densité   | : | 2.6 - 2.9 g/cm <sup>3</sup> (20 °C, 1,013 hPa)<br>Méthode: DIN-ISO 787/10        |
| Solubilité<br>Solubilité dans l'eau   | : | 0.014 g/l (20 °C, 1,013 hPa)<br>0.018 g/l (75 °C, 1,013 hPa)                     |
| Coefficient de partage (n-<br>octanol/eau)                                  | : | Sans objet   |
| Température de<br>décomposition   | : | > 600 °C   |
| Propriétés explosives   | : | Non explosif<br>Non explosif   |

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

|                    |   |  |
|--------------------|---|--|
| Réactivité         | : | Stable dans les conditions recommandées de stockage.                               |
| Stabilité chimique | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. |

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## 9903301 AGROCARB 110-SA

Version 1.1      Date de révision: 12/15/2017      Numéro de la FDS: PR99033-01      Date de dernière parution: 11/30/2017  
Date de la première parution: 11/30/2017  
(GHS\_US)

Possibilité de réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de décomposition si utilisé selon les indications.  
Réagit avec les acides. Il forme le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).  
Cela déplace l'oxygène de l'air dans des espaces fermés.  
(danger d'asphyxie)

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): > 5,000 mg/kg

##### Composants:

##### **Carbonate de calcium naturel:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): > 5,000 mg/kg

#### Sensibilisation cutanée ou respiratoire

##### Produit:

Donnée non disponible

#### Cancérogénicité

##### Composants:

##### **Silice, cristallin (quartz):**

Cancérogénicité - Évaluation : Résultats positifs des études épidémiologiques chez l'homme  
(par inhalation)

##### **IARC**

Groupe 1: Cancérogène pour l'homme

Silice, cristallin (quartz)      14808-60-7

##### **NTP**

Reconnu comme agent cancérigène pour le corps humain

Silice, cristallin (quartz)      14808-60-7

#### STOT - exposition répétée

##### Composants:

##### **Silice, cristallin (quartz):**

Voies d'exposition: Inhalation

Organes cibles: Poumons

Évaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou



## 9903301 AGROCARB 110-SA

Version 1.1 Date de révision: 12/15/2017 Numéro de la FDS: PR99033-01 Date de dernière parution: 11/30/2017  
Date de la première parution: 11/30/2017  
(GHS\_US)

---

d'une exposition prolongée.

### Autres informations

#### Produit:

Donnée non disponible

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

#### Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10,000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues : NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 75 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 289 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

#### Composants:

##### **Carbonate de calcium naturel:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10,000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): > 200 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

##### **Silice, cristallin (quartz):**

- Toxicité pour les poissons : Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour les algues : Aucune toxicité à la limite de solubilité

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## 9903301 AGROCARB 110-SA

Version 1.1 Date de révision: 12/15/2017 Numéro de la FDS: PR99033-01 Date de dernière parution: 11/30/2017  
Date de la première parution: 11/30/2017  
(GHS\_US)

---

Toxicité pour les microorganismes : Aucune toxicité à la limite de solubilité

### **Persistance et dégradabilité**

#### **Produit:**

Biodégradabilité : Sans objet

#### **Composants:**

##### **Silice, cristallin (quartz):**

Biodégradabilité : Résultat: Non biodégradable.

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : Sans objet

Besoins en oxygène d'origine chimique (BOC) : Sans objet

### **Potentiel bioaccumulatif**

#### **Composants:**

##### **Carbonate de calcium naturel:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Sans objet

##### **Silice, cristallin (quartz):**

Bioaccumulation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Sans objet

### **Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **Autres effets néfastes**

#### **Produit:**

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR Protection of Environment; Part 82 Protection of Stratospheric Ozone - CAA Section 602 Class I Substances  
Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'ozone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## 9903301 AGROCARB 110-SA

Version 1.1 Date de révision: 12/15/2017 Numéro de la FDS: PR99033-01 Date de dernière parution: 11/30/2017  
Date de la première parution: 11/30/2017  
(GHS\_US)

Information écologique supplémentaire : À l'état solide, ces minéraux sont une partie importante des roches de la surface de la terre. Ils sont en solution dans l'eau à l'état naturel, formant une constituante nécessaire des eaux naturelles. Ces minéraux ne sont pas biodégradables. Les effets négatifs sur l'environnement devraient donc être exclus. Quelques restrictions sont à faire quant à l'effet défavorable que pourraient avoir sur les organismes aquatiques les suspensions concentrées de ces minéraux dans les eaux naturelles (perturbations de la microflore et de la microfaune dans les sédiments avec, en conséquence, un effet négatif pour l'existence des organismes aquatiques supérieurs).

### Composants:

#### **Carbonate de calcium naturel:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Substance PBT (persistante, bio-accumulable et toxique) non classée Substance vPvB (très persistante à fort potentiel de bio-accumulation) non classée

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### **Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Mettre les excédents et les solutions non recyclables à la disposition d'une compagnie d'élimination de déchets autorisée.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### **Réglementations internationales**

#### **Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### **Réglementation nationale**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**



## 9903301 AGROCARB 110-SA

Version 1.1      Date de révision: 12/15/2017      Numéro de la FDS: PR99033-01      Date de dernière parution: 11/30/2017  
 Date de la première parution: 11/30/2017  
 (GHS\_US)

### **CERCLA Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

### **Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

### **Substances extrêmement dangereuses sous SARA 302 Quantité à Planification de Seuil**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 302 EHS TPQ.

**SARA 311/312 Dangers** : Risque aigu/chronique pour la santé

**SARA 313** : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

### **Loi sur la qualité de l'air**

Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'ozone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Ce produit ne contient aucun polluant atmosphérique dangereux tel que défini à la section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

### **Loi sur la protection de l'eau (Clean Water Act)**

Ce produit ne contient aucune substance chimique dangereuse inscrite à la table 116.4A de la section 311 de la loi sur la protection de l'eau des États-Unis (Clean Water Act).

Ce produit ne contient aucune substance chimique dangereuse inscrite à la table 117.3 de la section 311 de la loi sur la protection de l'eau des États-Unis (Clean Water Act).

Ce produit ne contient pas les polluants toxiques suivants, énumérés selon la Section 307 de l'US Clean Water Act

### **Règlements des états des Etats-Unis d'Amérique**

#### **Massachusetts Right To Know**

|                              |            |
|------------------------------|------------|
| Carbonate de calcium naturel | 1317-65-3  |
| Silice, cristallin (quartz)  | 14808-60-7 |

#### **Pennsylvania Right To Know**

|                              |           |
|------------------------------|-----------|
| Carbonate de calcium naturel | 1317-65-3 |
|------------------------------|-----------|



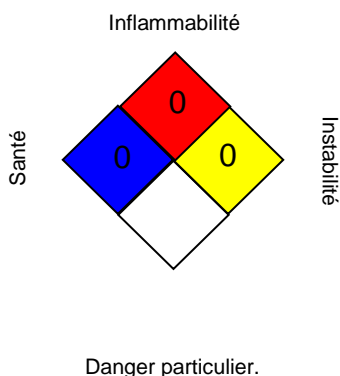
## 9903301 AGROCARB 110-SA

Version 1.1      Date de révision: 12/15/2017      Numéro de la FDS: PR99033-01      Date de dernière parution: 11/30/2017  
 Date de la première parution: 11/30/2017  
 (GHS\_US)

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Autres informations

##### NFPA:



##### HMIS® IV:

|                        |   |          |
|------------------------|---|----------|
| <b>SANTÉ</b>           | * | <b>1</b> |
| <b>INFLAMMABILITÉ</b>  |   | <b>0</b> |
| <b>DANGER PHYSIQUE</b> |   | <b>0</b> |

Le classement HMIS® est basé sur une échelle de classement de 0-4 ; 0 représentant des dangers ou des risques minimaux et 4 représentant des dangers ou des risques importants. Le "\*" représente un danger chronique, alors que le "/" représente l'absence d'un danger chronique.

#### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)  
 NIOSH REL : USA. NIOSH Recommended Exposure Limits  
 OSHA P0 : USA. OSHA - TABLE Z-1 Limits for Air Contaminants - 1910.1000  
 OSHA Z-1 : USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-1 Limits for Air Contaminants  
 OSHA Z-3 : USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-3 Mineral Dusts  
 ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h  
 NIOSH REL / TWA : Time-weighted average concentration for up to a 10-hour workday during a 40-hour workweek  
 OSHA P0 / TWA : 8-hour time weighted average  
 OSHA Z-1 / TWA : 8-hour time weighted average  
 OSHA Z-3 / TWA : 8-hour time weighted average  
 AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, compensation, et loi sur la responsabilité; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DOT - Ministère du transport; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; EHS - Substance extrêmement dangereuse; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; HMIS - Système d'identification de matériaux dangereux; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## 9903301 AGROCARB 110-SA

Version            Date de révision:            Numéro de la FDS:            Date de dernière parution: 11/30/2017  
1.1                12/15/2017                PR99033-01                Date de la première parution: 11/30/2017

(GHS\_US)

inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; MSHA - Administration de la sécurité et la santé minière; n.o.s. - Sans autres précisions; NFPA - Association nationale de la protection contre les incendies; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; RCRA - Loi sur la préservation des ressources et la récupération; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SARA - Loi portant sur la modification et la réautorisation; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif

Cette fiche signalétique ne contient que des renseignements relatifs à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : L'information donnée provient d'oeuvres de références et de la littérature.

Date de révision : 12/15/2017

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Personne responsable/émettrice : Omya Inc.  
Regulatory Affairs Department  
9987 Carver Road, Suite 300  
Cincinnati, OH 45242